

Bibliothèque numérique

medic@

Schreiber, G.. - L'amélioration de la race humaine. La sélection artificielle. Les mesures pratiques positives. La polygamie

*In : Presse médicale, 1913,
1913.2. p. 545-8
Cote : 100000*

LA

PRESSE MÉDICALE

Paraissant le Mercredi et le Samedi

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LE NUMÉRO { Paris... 10 centimes.
{ Dép. et Étr. 15 centimes.

— ADMINISTRATION —

MASSON ET C^e, ÉDITEURS
120, boulevard Saint-Germain
PARIS (VI^e)

ABONNEMENTS :
Paris et Départements... 10 fr.
Union postale... 15 fr.
Les abonnements partent
du commencement de chaque mois.

F. DE LAPERSONNE
Professeur
de clinique ophtalmologique
à l'Hôtel-Dieu.

E. BONNAIRE
Professeur agrégé,
Accoucheur et Professeur en chef
de la Maternité.

J.-L. FAURE
Professeur agrégé,
Chirurgien de l'Hôpital Cochin.

— DIRECTION SCIENTIFIQUE —

L. LANDOUZY
Doyen de la Faculté de médecine,
Professeur de clinique médicale,
Membre de l'Institut
et de l'Académie de médecine.

M. LETULLE
Professeur à la Faculté,
Médecin de l'Hôpital Bonjean,
Membre de l'Académie de médecine.

H. ROGER
Professeur de Pathologie expérimentale,
Médecin de l'Hôtel-Dieu,
Membre de l'Académie de médecine.

M. LERMOYEZ
Médecin
de l'Hôpital Saint-Antoine,
Membre de l'Académie de médecine.

F. JAYLE
Ex-chef de clin. gynécologique à l'hôp. Broca,
Secrétaire de la Direction

— RÉDACTION —

SECRÉTAIRES
P. DESFOSSES
J. DUMONT

Les Bureaux de rédaction sont ouverts
à la Librairie Maison les Lundi, Mercredi,
Vendredi, de 5 heures à 6 heures.

SOMMAIRE

ARTICLES ORIGINAUX ~~~

A. ZIMMERN. Les bases physico-biologiques de l'héliothérapie. Etat actuel de la question, p. 377.

LE MOUVEMENT MÉDICAL ~~~

CH. LENORMANT. Le traitement sanglant des fractures récentes suivant la technique de Lambotte, p. 380.

SOCIÉTÉS DE PARIS, p. 383.

SOCIÉTÉS DE PROVINCE, p. 384.

SOCIÉTÉS DE L'ÉTRANGER, p. 385.

ANALYSES, p. 386.

MÉDECINE PRATIQUE, p. 388.

NOTES DE CLINIQUE ET DE THÉRAPEUTIQUE, p. 388.

CHRONIQUE ~~~

G. SCHREIBER. Considérations sur l'amélioration de la race humaine. La sélection artificielle : Les mesures pratiques positives. La polygamie, p. 545.

H. MONTAL. Intérêts professionnels, p. 548.

BONNETTE. Questions médico-militaires. Inconvénients et avantages de la situation des médecins aides-majors de réserve, p. 549.

P. D. L'œuvre médicale française de Canton (Chine), p. 549.

GLOSSAIRE DE "LA PRESSE MÉDICALE" ~~~

N° 15. — Opusculaire, p. 551.

LIVRES NOUVEAUX, p. 552.

BIBLIOGRAPHIE, p. 553.

SOMMAIRES DES REVUES, p. 553.

NOUVELLES, p. 560.

CARABANA PURGE GUÉRIT

ROYAT (Auvergne)
Bains carbo-gazeux.
AFFECTIONS DU CŒUR

TABLETTE Hyperchlorhydrie **PERROUD**
Ulcus-colites mucom.

PLASMA DE QUINTON
Eau de mer isotonique injectable
H. CARRION et C^e, 54, Fg St-Honoré, Paris

MALADIES NERVEUSES, EPILEPSIE, etc.
TRIBROMURE de GIGON
Selide, Desséché, Pureté absolue, Dosage facile

IODO-MAISINE
XXI^e ANNÉE. — N° 38. 10 MAI 1913.

HYGIÈNE SOCIALE — EUGÉNIQUE

CONSIDÉRATIONS

SUR
L'AMÉLIORATION DE LA RACE HUMAINE¹

LA SÉLECTION ARTIFICIELLE :
LES MESURES PRATIQUES POSITIVES
LA POLYGAMIE

Après avoir passé en revue les procédés proposés pour réduire le nombre des individus défectueux, il nous reste à envisager les diverses mesures dont l'application a été considérée comme susceptible d'augmenter la proportion des sujets vigoureux et de fournir un recrute-ment en hommes, satisfaisant pour la société. Tous les grands penseurs, sans les utopistes, ont à ce sujet émis des opinions et donné libre cours à leur imagination. Il y a à en prendre et à en laisser, surtout à en laisser; cependant, pour suivre le plan que je me suis tracé, j'exposerai ici les systèmes principaux qui méritent d'être connus par la qualité ou par le nombre de leurs adeptes. Les eugénistes pourront se rendre compte que les préoccupations qui les inspirent ne datent pas d'aujourd'hui.

**

La polygamie fut pratiquée par les peuples civilisés à une époque encore assez avancée de

1. Voir *La Presse Médicale*, 1912, n° 101, p. 1273, n° 105, p. 1349; et 1913, n° 10, p. 124, n° 21, p. 285, n° 34, p. 489.

TOUX

ÆTHON
Coqueluche

SÉRUM Névrosthénique **FRAISSE**
— NEURASTHÉNIE —
SÉRUM HYPOTENSIF **FRAISSE**
— ARTÉRIOSCLÉROSE —
SÉRUM FERRUGINEUX **FRAISSE**
— ANÉMIE —

ÉVIAN-CACHAT

URISANINE

leur évolution, ainsi qu'il ressort des textes de droit grec et de droit romain. Elle est aujourd'hui en vigueur chez toutes les peuplades de l'Afrique, elle est presque la règle en Polynésie et en Malaisie; la plupart des tribus aborigènes de l'Inde et des nomades des plaines septentrionales la pratiquent en Asie; enfin, la religion musulmane l'a sanctionnée, et les disciples de Mahomet l'importent dans tous les pays où ils font du prosélytisme. Cependant, d'une façon générale, la polygamie est en régression et cède le pas à la monogamie.

La polygamie s'explique à son origine par l'interdiction de cohabitation des époux jusqu'au sevrage de l'enfant et aussi par le désir d'être entouré d'un grand nombre de servantes, la femme n'ayant pas toujours occupé au foyer la place qu'on lui accorde de nos jours dans les pays civilisés. L'esclavage et la guerre ont contribué à la maintenir, mais d'autres causes, d'ordre plus eugénique, sont peut-être intervenues également pour en favoriser le développement ou en conseiller la pratique.

La polygamie est considérée par certains comme le procédé le plus efficace pour avoir une progéniture nombreuse; par d'autres, pour avoir une progéniture de choix. Les Mormons, par exemple, qui comptent environ 300 000 adhérents dans le monde entier, se plaçant au premier point de vue, de monogames qu'ils étaient, sont devenus polygames. Plus près de nous, en Allemagne, une ligue se serait constituée récemment à Iéna et, sous le nom de *Mitgard-Bund*, se proposerait de poursuivre une renaissance de la race, en donnant son adhésion à la polygamie. Le docteur Willibald Henschel, élève du professeur Haeckel, chimiste distingué connu par

NÉVRALGIES, GRIPPE, DOULEURS RHUMATISMALES

ASPIRINE granulée **VICARIO**

Sous la forme la mieux tolérée, le maximum d'activité

LA PREMIÈRE EN DATE

A fait ses preuves depuis plus de 10 ans

Ne pas confondre Bien spécifier VICARIO

Pour ne pas donner aux enfants n'importe quelle farine à n'importe quel âge.
FARINES LINAS NORMALES ET GRADUÉES
46, Avenue de Séur, PARIS. — TÉLÉPHONE 749.37.

POUGUES TONI-DIGESTIVE

BORICINE MEISSONNIER
Antiseptique de la peau et des muqueuses.

HAMAMELINE ROYA : Tonique vasculaire

ses travaux sur la fabrication artificielle de l'indigo, demande, comme chef des ligueurs, la création d'un certain nombre de « foyers de réorganisation où des hommes choisis, soustraits aux influences délétères de notre temps, puissent se consacrer à la vie patriarcale, s'endurcir eux et leurs descendants et régénérer ainsi la race. La population future de ces colonies formerait une réserve d'où des hommes jeunes partiraient pour revivifier la population usée des grandes villes » ; et le docteur Henschel réclame le libre exercice de la polygamie dans un but de sélection artificielle.

Nous voilà donc arrivés à la perspective de *horas humains*, mais soyez tranquilles, l'idée ne date pas de 1913. Lycurgue, qui vécut sans doute dans la première moitié du IX^e siècle avant Jésus-Christ, et bien après lui Platon, au VI^e siècle avant notre ère, furent déjà des partisans de la polygamie eugénique.

Lycurgue « s'efforça de bannir du mariage cette vaine jalouse qui convient tout au plus à des femmes ». Ainsi s'exprime Plutarque¹, auquel j'emprunte les lignes qui suivent : « Il fit regarder comme une chose honnête, non seulement d'exclure du mariage la violence et le désordre, mais encore de permettre à ceux qu'on en jugerait dignes d'avoir des enfants en commun. Il se moquait de ceux qui, faisant du mariage une société isolée qui n'admet aucun partage, vengent par des meurtres et par des guerres le commerce qu'on a eu avec leurs femmes. Il était permis à un vieillard, mari d'une jeune femme, d'introduire auprès d'elle un jeune homme honnête, pour qui il avait de l'estime et de l'amitié, et de reconnaître, comme s'il était de lui, l'enfant qui naissait d'un sang généreux. De même un homme bien né, qui voyait à un autre une femme belle, sage et mère de beaux enfants,

pouvait la demander à son mari, pour avoir d'elle des enfants bien conformés. D'abord Lycurgue prétendait que les enfants n'étaient pas en particulier à leurs pères, mais qu'ils appartenaient à l'Etat. Il voulait donc que les citoyens eussent pour pères non des hommes vulgaires, mais les personnes les plus vertueuses. En second lieu, il taxait de sottise et de vanité les règlements des autres législateurs sur le mariage. Ils cherchent, disait-il, pour leurs chiennes et pour leurs juments les meilleurs chiens et les meilleurs étalons ; ils les obtiennent de ceux qui les ont, à force de prières ou à prix d'argent, et leurs femmes, ils les renferment dans leurs maisons, ils les gardent avec soin, afin qu'elles n'aient des enfants que de leurs maris, quoique souvent ceux-ci soient imbéciles, infirmes ou décrépits ».

Ainsi s'exprime également Platon, le doux rêveur. Lisez ce passage du *cinquième livre de la République* : vous verrez que si l'eugénique a passionné des savants, des médecins, des économistes, elle a su aussi inspirer des poètes...

Socrate avec ses amis causait dans la maison de Céphale; il venait de montrer quelle est pour l'Etat et pour l'homme la forme de gouvernement légitime et bonne; il se proposait de dénombrer les formes mauvaises, lorsque Polimarque tira Adimante doucement par la manche, et, se penchant vers lui, lui parla à l'oreille : « Le laisserons-nous passer outre ? » — « Point du tout », répondit Adimante. Socrate ayant surpris cette conversation, demanda des explications.

« Il nous semble, dit l'un des disciples, que tu nous dérobes une partie de cet entretien qui n'est pas la moins intéressante, pour ne pas avoir d'explication à donner. Tu as cru nous échapper, en disant d'une manière légère, qu'à l'égard des femmes et des enfants, il était évident pour tout le monde qu'il y aura communauté comme entre amis.

— Et n'ai-je pas eu raison, Adimante ?

— Oui, mais ce point sur lequel tu as raison, comme les autres a besoin d'explication. Cette communauté peut se pratiquer de plusieurs manières. Dis-nous donc celle que tu as en vue. Il y a longtemps que nous attendons avec l'espoir que tu te souviendras enfin de la procréation des enfants, et de la manière de les éléver... »

Devant l'insistance de ses interlocuteurs, Socrate s'exécute, mais sans enthousiasme :

— « Dans quelle discussion allez-vous encore m'engager ! Je me félicitais d'être sorti d'un mauvais pas, heureux qu'on voulût bien s'en tenir à ce que j'ai dit alors. Quand vous ramenez ce sujet, vous ne savez pas quel essaim de nouvelles disputes vous allez réveiller... Ce que j'ai à dire trouvera encore moins de créance dans les esprits que ce que nous avons dit jusqu'à présent. J'hésite donc à dire ma pensée, je crains, cher ami, qu'on ne la prenne pour un vain souhait. »

Mais le fidèle Glaucon trouve des arguments pour lever cette dernière hésitation :

— Ne crains rien, dit-il, tu parles à des gens qui ne sont ni déraisonnables, ni obstinés dans leur incrédulité, ni mal disposés à ton égard.

— Excellent jeune homme, n'est-ce pas pour me rassurer que tu parles de la sorte ?

— Oui.

— Eh bien ! tes paroles produisent un effet tout contraire. Si j'étais sûr moi-même de ce que je vais dire, ton exhortation eût été parfaitement à sa place : on parle librement et avec confiance devant des personnes sages et qui nous sont bienveillantes, lorsqu'on croit qu'on leur dira la vérité sur des matières importantes et qui les intéressent. Mais lorsqu'on parle comme je le fais, avec doute et en cherchant encore, il est dangereux, et on doit craindre, non de faire rire (cette crainte serait puérile), mais de s'écartier du vrai

¹. PLUTARQUE. — Lycurgue, XXIV.

DIAGNOSTIC

Facile et Sûr

DE
TOUS LES

TROUBLES MENSTRUELS⁽¹⁾

Quelles que soient leur nature, leur intensité, leur fréquence, les troubles menstruels ont pour seules causes, soit l'insuffisance ovarienne, soit l'insuffisance thyroïdiennne.

Le diagnostic entre l'une et l'autre insuffisance dépend uniquement de la fréquence, de l'abondance et de la durée de l'écoulement menstruel. Ils cèdent à l'administration opportune de l'Ocréine ou de la Thyrénine.

| TROUBLES MENSTRUELS | CAUSE | TRAITEMENT |
|--|---|---|
| Règles rares Règles peu abondantes Règles douloureuses Accès d'oppression, palpitations, bouffées de chaleur, irritabilité nerveuse, insomnie | Insuffisance ovarienne. Id. Id. Id. | OCRÉINE GRÉMY Deux à cinq pilules tous les jours pendant les huit jours qui précèdent les règles et pendant tout le temps que dure l'écoulement sanguin. |
| Règles fréquentes Règles abondantes Règles de trop longue durée Migraines, céphalées transitaires, constipation, douleurs rhumatoïdes | Insuffisance thyroïdiennne. Id. Id. Id. | THYRÉNINE GRÉMY Une pilule par jour pendant deux jours, puis alternativement une et deux, puis deux pilules chaque jour. Le traitement commencera huit jours après la fin des dernières règles et se prolongera jusqu'à la fin de la période mensuelle suivante. Recommencer huit jours après cessation des troubles. |
| Aménorrhée | Insuffisance ovarienne et Insuffisance thyroïdiennne associées. | THYRÉNINE ET OCRÉINE Une à quatre pilules d'Ocréine et une à deux de Thyrénine pendant vingt jours par mois. |

(1) Nous ne comprenons sous cette dénomination que les troubles de la période catameniale en dehors de tout état pathologique, c'est-à-dire en exceptant tous les cas où une tumeur ou une infection en sont la cause première.

et d'entraîner avec soi ses amis dans l'erreur sur des choses où l'erreur est funeste. »

Après ces précautions oratoires, mais justifiées, je suis le premier à le reconnaître, Socrate entre tout de même dans le vif de son sujet. Il commence par déterminer le rôle des femmes dans son Etat idéal et il estime qu'il convient de leur assigner, de par leur nature, des fonctions différentes de celles de l'homme. Puis il s'explique sur leurs relations avec les guerriers qui sont l'élite des citoyens :

« Les femmes des guerriers seront communes toutes à tous ; aucune d'elles n'habitera en particulier avec aucun d'eux ; de même les enfants seront communs et les parents ne connaîtront pas leurs enfants, ni ceux-ci leurs parents.....

— Mais comment les unions seront elles les plus avantageuses ? demande l'un des auditeurs.

— C'est à toi, Glaucon, répond Socrate, de me dire. Je vois que tu élèves dans ta maison des chiens de chasse et des oiseaux de proie en grand nombre. As-tu pris garde à ce qu'on fait pour les accoupler et en avoir des petits ?

— Que fait-on ?

— Parmi ces animaux, quoique tous de bonne race, n'en est-il pas quelques-uns qui l'emportent sur les autres ?

— Oui.

— Veux-tu avoir des petits de tous également, ou aimes-tu mieux en avoir de ceux qui l'emportent sur les autres ?

— J'aime mieux en avoir de ceux-ci.

— Des plus jeunes, des plus vieux ou de ceux qui sont dans la force de l'âge ?

— De ces derniers.

— Sans toutes ces précautions dans l'accouplement, n'es-tu pas persuadé que la race de tes chiens et de tes oiseaux dégénérerait beaucoup ?

— Oui.

— Crois-tu qu'il n'en soit pas de même des chevaux et des autres animaux ?

— Il serait absurde ne pas le croire.

— Grands dieux ! mon cher ami, quels hommes supérieurs nous faudra-t-il pour magistrats, s'il en est de même à l'égard de l'espèce humaine !

— Sans doute il en est de même, mais pour quoi parles-tu ainsi ?

— C'est qu'ils seront dans la nécessité d'employer un grand nombre de remèdes...

Il faut, selon nos principes, rendre les rapports très fréquents entre les hommes et les femmes d'élite, et très rares entre les sujets les moins estimables de l'un et de l'autre sexe ; de plus, il faut élever les enfants des premiers et non ceux des seconds, si l'on veut avoir un troupeau toujours choisi ; enfin, il faut que les magistrats seuls connaissent toutes ces mesures, pour qu'il y ait le moins de désaccord possible dans le troupeau.

— A merveille.

— Ainsi, il sera à propos d'instituer des fêtes où nous rassemblerons les époux futurs, avec des sacrifices et des hymnes appropriés à ces solennités. Nous remettions aux magistrats le soin de régler le nombre des mariages, afin qu'ils maintiennent le même nombre d'hommes, en réparant les vides de la guerre, des maladies et des autres accidents, et que l'Etat, autant qu'il le pourra, ne s'agrandisse, ni ne diminue...

« Les enfants, à mesure qu'ils naîtront, seront réunis entre les mains d'hommes ou de femmes, ou d'hommes et de femmes à la fois, proposés aux soins de leur éducation. Ceux-ci porteront au berceau commun les enfants des citoyens d'élite et les confieront à des gouvernantes qui auront leur demeure à part dans un quartier de la ville. Pour les enfants des citoyens moins estimables, et même pour ceux des autres qui auraient quelque difformité, ils les cacheront comme il convient, dans quelque endroit secret et qu'il sera interdit de révéler.

— Oui, si l'on veut conserver dans toute sa pureté la race des guerriers.

— Ils veilleront à la nourriture des enfants, en conduisant les mères au berceau, à l'époque de l'éruption du lait, après avoir pris toutes les précautions pour qu'aucune d'elles ne reconnaîsse son enfant, et si les mères ne suffisent point à les allaiter, ils se procureront d'autres femmes pour cet office, et même, pour celles qui ont suffisamment de lait, ils auront soin qu'elles ne donnent pas le sein trop longtemps. Quant aux veilles et aux soins minutieux, ils en chargeront les nourrices mercenaires et les gouvernantes.

— En vérité, tu rendras aux femmes des guerriers l'état de mère bien facile.

— Cela est tout à fait convenable ; mais poursuivons l'exposition de notre plan. Nous avons dit que la procréation des enfants devait se faire dans la force de l'âge.

— Oui.

— Or, ne semble-t-il pas que la durée raisonnable de la force génératrice est de vingt ans pour les filles et de trente ans pour les garçons ?

— Mais comment places-tu ce temps pour chaque sexe ?

— Les femmes donneront des enfants à l'Etat depuis vingt ans jusqu'à quarante, et les hommes, après avoir laissé passer la première fougue de l'âge, jusqu'à cinquante-cinq.

— C'est, en effet, pour l'un et l'autre sexe, l'époque de la grande vigueur du corps et de l'esprit.

— Si donc il arrive qu'un citoyen, soit au-dessous, soit au-dessus de cet âge, s'avise de prendre part à cette œuvre de génération, qui ne doit avoir d'autre objet que l'intérêt général, nous le déclarerons coupable et d'injustice et de sacrilège pour avoir donné la vie à un enfant dont la naissance est une œuvre de ténèbres et de libertinage...

— Bien.

DIATHÈSE ARTHRITIQUE

Granulée effervescente

Pipérazine MIDY

le plus puissant dissolvant de l'acide urique

Stimulant de l'activité hépatique

2 à 4 cuillérées à café par jour

Ech°Ph° MIDY, 140 F° St Honore. PARIS.

Solubilités comparées de l'Acide urique dans :

PIPERAZINE MIDY

biborate
de soude

Citratde
lithine

citratde
potasse

Lithiase rénale
et
biliaire

Oxalurie
Oxalémie

| | | | |
|-----|-----|-----|----|
| 92% | 40% | 20% | 8% |
|-----|-----|-----|----|

La même loi est applicable à ceux qui, ayant encore l'âge d'engendrer, fréquenteraient des femmes qui l'auraient aussi, sans l'avoir des magistrats, et l'enfant sera considéré dans l'Etat comme illégitime, né d'un concubinage et sans les auspices religieux.

— Fort bien. »

Le voyage en pays d'Utopie que nous venons d'entreprendre, aura été pour vous, je l'espère, plein d'agrément. Il est intéressant en tout cas de relever que Platon fut un précurseur à la fois du malthusianisme et du collectivisme, et de noter qu'à ses yeux ces deux systèmes, préconisés pour améliorer la race humaine, ne sont nullement en opposition. Cette opinion n'a pas toujours été celle de nos socialistes modernes, ainsi que nous le verrons dans un article suivant.

G. SCHREIBER.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Un de nos abonnés nous adresse la question suivante :

Un hôpital a-t-il le droit de radiographier ou de radioscooper un malade non hospitalisé moyennant paiement ?

Voici la réponse de notre collaborateur juridique :

1. En principe, les hôpitaux sont destinés à recevoir les malades privés de ressources (Loi du 7 Août 1851, art. 1). Cependant l'administration de l'hôpital n'hospitalise pas gratuitement les malades; les frais de séjour sont acquittés suivant les cas par l'Etat, les départements ou les communes, ou par les parents du malade, qui seraient tenus envers lui d'une obligation alimentaire (Loi du 7 Août 1851, art. 3 à 5).

D'autre part, il se peut qu'un malade non indigent soit, pour une raison ou pour une autre, admis dans l'hôpital; il sera tenu de payer les frais de séjour, conformément au tarif établi par le règlement dudit hôpital (Voir p. ex. Montpellier, 26 Mars 1900, S. 02. 2. 204, D. 02. 2. 94. Voir au surplus sur tous ces points *La Presse Médicale* du 4 Mai 1912).

Mais le principe n'en reste pas moins que l'hôpital est destiné aux malades non indigents et que pour le malade ses services sont gratuits.

II. A *fortiori* semble-t-il que l'établissement d'un service de consultations payantes à l'hôpital est contraire au but de celui-ci. Le service de consultations n'est qu'une forme de l'assistance médicale aux indigents.

En cessant de faire donner les consultations gratuitement, en réclamant un paiement des malades non hospitalisés qui viennent se présenter, l'hôpital se comporte comme un médecin vis-à-vis de sa clientèle. Or, l'exercice payant de la médecine à l'hôpital peut être considéré, par suite des prix extrêmement bas qui seront consentis, comme un fait de concurrence déloyale.

Je ne connais pas d'arrêts rendus directement sur la question. Mais des analogies peuvent être cherchées dans les essais faits par certaines municipalités.

Ainsi la Ville de Paris ayant fait installer un établissement de bains gratuits, la Chambre syndicale des propriétaires de bains demanda la fermeture de cet établissement, comme constituant l'exercice d'une industrie interdite aux municipalités. Le Conseil d'Etat rejeta cette requête par arrêt en date du 2 Février 1906 (Leb., p. 92), par le motif que ces bains étant gratuits, il n'y avait pas là exercice d'une industrie. On peut en conclure *a contrario* que si les bains avaient été payants, le Conseil d'Etat

aurait déclaré que la Ville de Paris n'était pas en droit de les établir.

On peut rapprocher de cet arrêt un avis du Conseil d'Etat en date du 2 Août 1894 (Notes de jurisprudence de MM. Reynaud et Lagrange, p. 144), d'où il résulte qu'un Conseil municipal ne peut établir une pharmacie municipale vendant les médicaments au prix de revient.

Sans doute dans ces deux espèces il s'agissait d'appliquer les textes relatifs aux droits des municipalités. Mais pas plus qu'une commune, un hôpital ne semble apte à faire le commerce. Or, en donnant des consultations payantes, il fait une véritable spéculation commerciale, qui se complique d'une concurrence faite aux médecins de la ville dans des conditions choquantes d'inégalité, permettant à tout tiers lésé de se plaindre (Voir note de M. Lyon-Caen sous Req., 19 Décembre 1882, S. 84. I. 433). C'est à propos d'une réduction de tarifs consentie par une Compagnie de chemin de fer que l'éminent auteur emploie cette expression.

III. J'ai parlé jusqu'ici de consultations. Mais supposons qu'un hôpital ait l'idée d'établir un service de vente à prix réduit de produits pharmaceutiques; il y a aurait là un fait de concurrence dont les pharmaciens de la ville sembleraient avoir le droit de se plaindre judiciairement. Cependant la distribution gratuite de médicaments à l'hôpital est licite.

Le radioscopy est une forme de consultation; la radiographie est quelque chose de plus assimilable peut-être au don d'un médicament. Nul doute que l'hôpital puisse établir un service gratuit de radioscopy-radiographie. Mais en faisant payer les consultants, il fait commerce des consultations données; il semble donc qu'il y ait là un fait de concurrence illicite.

H. MONTAL.

HISTOGENOL
Naline

Médication arsenico-phosphorée organique à base de Nucarhrine, réunissant combinés tous les avantages sans leurs inconvénients de la médication arsenicale et phosphorée organique.

L'HISTOGENOL NALINE est indiqué dans tous les cas où l'organisme débilité par une cause quelconque, réclame une médication réparatrice et dynamogénique puissante; dans tous les cas où il faut relever l'état général, améliorer la composition du sang, reminéraliser les tissus, combattre la phosphaturie et ramener à la normale les réactions intraorganiques. PUISSANT STIMULANT PHAGOTTAIRE.

TUBERCULOSSES, BRONCHITES, LYMPHATISME, SCROFULE, ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, ASTHME, DIABÈTE, AFFECTIONS CUTANÉES, FAIBLESSÉ GÉNÉRALE, CONVALESCENCES DIFFICILES, etc.

FORMES : ELIXIR - ÉMULSION ET DOSEZ : Adultes : 2 cuill. à soupe par jour. Enfants : 2 cuill. à dessert ou à café. Exigez sur toutes les boîtes officielles la Signature de Garantie : A. NALINE. Littérature et Echantillon : S. dit à A. NALINE, 71, rue Villeneuve-la-Garenne, près St-Denis (Seine).

Traitements préventif et curatif de la SYPHILIS et PALUDISME

HECTINE

PILULES (0,10 d'Hectine par pilule). Une à 2 pilules par jour pendant 10 à 15 jours.
GOUTTES (20 gouttes équivalent à 0,05 d'Hectine) 20 à 100 gout. par jour pendant 10 à 15 jours.
AMPOULES A (0,10 d'Hectine par ampoule). Injecter une ampoule par jour
AMPOULES B (0,20 d'Hectine par ampoule). pendant 10 à 15 jours.
INJECTIONS INDOLORES

HECTARGYRE

(Combinaison d'Hectine et de Mercure). Le plus actif, le mieux toléré des sels mercuriels.

PILULES (Par pilule: Hectine 0,10; Protiodure Hg. 0,05; Ext. Op. 0,01). Durée du traitement : Une à deux pilules par jour.
GOUTTES (Par 20 gouttes: Hectine 0,05; Hg. 0,01; 20 à 100 gout. par jour). 10 à 15 jours.
AMPOULES A (Par ampoule: Hectine 0,10; Hg. 0,01). Une ampoule par jour
AMPOULES B (Par ampoule: Hectine 0,20; Hg. 0,015). pendant 10 à 15 jours.
INJECTIONS INDOLORES

Laboratoires de l'HECTINE, 12, Rue du Chemin-Vert, à Villeneuve-la-Garenne (Seine).

IODALOSE GALBRUN

IODE PHYSIOLOGIQUE, SOLUBLE, ASSIMILABLE
Première Combinaison directe et entièrement stable de l'Iode avec la Peptone
DÉCOUVERTE EN 1896 PAR E. GALBRUN, DOCTEUR EN PHARMACIE

Remplace toujours Iode et Iodures sans Iodisme.

Vingt gouttes IODALOSE agissent comme un gramme Iodure alcalin.

Doses moyennes : Cinq à vingt gouttes pour les Enfants, dix à cinquante gouttes pour les Adultes.

LITTÉRATURE ET ÉCHANTILLONS : LABORATOIRE GALBRUN, 18, Rue Oberkampf, PARIS.

Ne pas confondre l'iodalose, produit original, avec les nombreux similaires parus depuis notre communication au Congrès International de Médecine de Paris 1900.